



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 5 février 2024 à 19h30 à la Salle communautaire du 29, rue de la Fabrique, à laquelle sont présents :

Siège #1 - M. Guillaume Giroux
Siège #2 - M. Richard Bisson
Siège #3 - M. Alexandre Dubuc-Ringuette
Siège #4 - Mme Patricia René
Siège #5 - M. Sylvain Garant
Siège #6 - Mme Émilie Legras

Est/sont absents:

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Francine Drouin. Madame Pamela-Ann Bouchard-Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme Francine Drouin, mairesse, nomme les élu.e.s présent.e.s à la séance et adresse le mot de bienvenue.

2024-02-17

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 15 janvier 2024
- 4 - ACCEPTATION DES COMPTES
 - 4.1 - Adoption des comptes de janvier 2024
- 5 - LÉGISLATION
 - 5.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 24-254 « Règlement relatif au comité de démolition»
 - 5.2 - Dépôt du premier projet de règlement 24-254 « Règlement relatif au comité de démolition»
- 6 - DOSSIERS EN COURS
 - 6.1 - Adhésion à la Fédération des chasseurs et pêcheurs du Québec
 - 6.2 - Bourse - Relève - Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs - Fondation Héritage Faune
 - 6.3 - Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
 - 6.4 - Demande d'aide financière - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité
- 7 - COMITÉ DES ÉLUS (ES)
- 8 - AFFAIRES NOUVELLES
 - 8.1 - Embauche d'une adjointe administrative
 - 8.2 - Appui au projet - En avant le spectacle
 - 8.3 - Commission de toponymie - Trou des champions
- 9 - CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE
- 10 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 15 janvier 2024

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance;

2024-02-18



N° de résolution
ou annotation

2024-02-19

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guillaume Giroux et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024.

ADOPTÉE

4 - ACCEPTATION DES COMPTES

4.1 - Adoption des comptes de janvier 2024

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues, et qu'elle dispose des argents nécessaires à l'acquittement de ces factures ;

ATTENDU QU'un montant de 78 424,70 \$ est déboursé à même le fonds général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Patricia René et résolu unanimement, d'entériner le paiement des comptes du 1er au 31 janvier 2024, pour un montant de 78 424,70 \$.

ADOPTÉE

5 - LÉGISLATION

2024-02-20

5.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 24-254 « Règlement relatif au comité de démolition »

Je, soussigné(e), Mme Émilie Legras, donne avis de motion que le règlement 24-254 ayant pour objet le règlement relatif au comité de démolition sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

Conseiller(ère)

2024-02-21

5.2 - Dépôt du premier projet de règlement 24-254 « Règlement relatif au comité de démolition »

ATTENDU QUE la municipalité a l'obligation municipale d'adopter en vertu du Projet de loi numéro 69, Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, de nouveaux règlements concernant la démolition et l'entretien des immeubles ;

ATTENDU QUE le PL69 vise à augmenter les pouvoirs municipaux au niveau de la protection du patrimoine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Bisson et adopté à l'unanimité des conseillers en ce 5e jour du mois de février 2024 le premier projet du règlement 24-254 relatif au comité de démolition.

ADOPTÉE

6 - DOSSIERS EN COURS

2024-02-22

6.1 - Adhésion à la Fédération des chasseurs et pêcheurs du Québec

ATTENDU QUE la Fédération des chasseurs et pêcheurs du Québec (FCPQ) est un organisme à but non lucratif dont la mission est de représenter et défendre les intérêts des chasseurs et pêcheurs du Québec, de contribuer à l'éducation sur les pratiques sécuritaires et de participer activement à la conservation et à la mise en valeur de la faune afin d'assurer la pérennité des ressources et la



N° de résolution
ou annotation

2024-02-23

perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles, patrimoniales et récréatives;

ATTENDU QUE l'adhésion à la FCPQ au coût de 150 \$ permettra à la municipalité de déposer une demande d'aide financière pour la fête de la pêche prévue le 8 juin prochain,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Émilie Legras et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion à la Fédération des chasseurs et pêcheurs du Québec (FCPQ) au coût de 150 \$ annuellement.

ADOPTÉE

6.2 - Bourse - Relève - Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs - Fondation Héritage Faune

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande de bourse pour l'organisation de la Fête de la pêche 2024;

ATTENDU QUE la 7e édition de la Fête de la pêche se déroulera à Saint-Pierre-de-Broughton le samedi 8 juin 2024;

ATTENDU QUE Mme Pamella-Ann Bouchard-Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière, est désignée pour agir au nom de la Municipalité, et qu'elle est autorisée à signer tous les documents nécessaires à la préparation et à la réalisation de la Fête de la pêche 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement, de déposer une demande d'aide financière - Bourses "Relève" à la Fondation Héritage Faune de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs pour la réalisation de la 7e édition de la Fête de la pêche 2024.

ADOPTÉE

6.3 - Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

M. Guillaume Giroux se retire.

Les redevances reçues pour l'élimination de matières résiduelles pendant la période du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 ont été de 166,1 M\$. Les subventions versées dans le cadre du Programme sur la redistribution pour l'année 2023 correspondent à 62 % des redevances perçues pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2022 et 55 % pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2023. En considérant les modalités de redistribution des redevances, le montant total redistribué s'élève à 93,9 M\$.

L'enveloppe réservée à la performance territoriale est octroyée en fonction de la performance à l'élimination de matières résiduelles des bénéficiaires.

La population de Saint-Pierre-de-Broughton considérée pour la redistribution des redevances perçues étant de 940 habitants, une somme de 3 144,13\$ a donc été versée à la Municipalité en fin d'année 2023.

2024-02-24

6.4 - Demande d'aide financière - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Kinnear's Mills, Saint-Pierre-de-Broughton et Saint-Jacques-de-Leeds désirent présenter un projet de service en sauvetage en milieux isolés dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;



N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Émilie Legras et accepté à l'unanimité que le conseil municipal statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Broughton s'engage à participer au projet de service de sauvetage en milieux isolés et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité;
- Le conseil municipal nomme la municipalité de Kinnear's Mills organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

7 - COMITÉ DES ÉLUS (ES)

Siège # 1 : M. Guillaume Giroux

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Service de sécurité incendie
- Comité de démolition
- Comité des éoliennes

Siège #2 : M. Richard Bisson

- Office d'habitation et Comité des organismes
- Sécurité civile

Siège #3 : M. Alexandre Dubuc-Ringuette

- Famille et politique familiale
- Loisirs et terrain de jeu

Siège #4 : Mme Patricia René

- Bibliothèque Maurice-Couture
- Ressources humaines
- Suivi budgétaire

Siège #5 : M. Sylvain Garant

- Municipalité amie des Aînés et politique MADA
- Travaux publics
- Comité d'embellissement

Siège #6 : Mme Émilie Legras

- Fêtes municipales, fête de la pêche et fête nationale

Mairesse : Mme Francine Drouin

- Fonds région ruralité
- MRC et transport adapté
- Territoire, urbanisme, PDZA et règlements

8 - AFFAIRES NOUVELLES

8.1 - Embauche d'une adjointe administrative

ATTENDU l'appel de candidatures et la rencontre des cinq candidates ayant postulées;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection à l'effet de retenir la candidature de Mme Nathalie Maurel au poste d'adjointe administrative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu d'embaucher Mme Nathalie Maurel au poste d'adjointe administrative, selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

8.2 - Appui au projet - En avant le spectacle

ATTENDU la demande d'appui au projet "En avant le spectacle" présenté au conseil municipal de Saint-Pierre-de-Broughton afin que la municipalité soit partenaire dans la demande de soutien financier pour la fabrication de praticables;

ATTENDU QUE le conseil souhaite soutenir ce projet avec un don de 100 \$;

2024-02-25

2024-02-26



N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu à l'unanimité de faire un don de 100 \$ pour le projet "En avant le spectacle" parrainé par la CSM.

ADOPTÉE

8.3 - Commission de toponymie - Trou des champions

La municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton est fier d'avoir le Trou des champions de sélectionné par la Commission de toponymie pour être un des 12 "Toponyme coup de cœur" de 2024. Ceux-ci sont choisis principalement en fonction de leur originalité, de leur capacité à inspirer des images fortes et de la mise en valeur qu'ils font du patrimoine culturel. La population est invitée à voter pour leur toponyme coup de foudre.

9 - CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE

Mme Francine Drouin fait rapport aux membres du conseil et à la population, des faits saillants concernant la séance du conseil des maires de la MRC des Appalaches du 17 janvier 2024.

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Plusieurs citoyens posent des questions à propos de l'accueil favorable de la MRC des Appalaches face à l'annonce d'Hydro-Québec concernant le Projet éolien Broughton.

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la séance soit levée à 20h34.

ADOPTÉE

Je, Francine Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Drouin
Mairesse

Pamella-Ann Bouchard-Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Pamela-Ann Bouchard-Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Broughton.

Pamella-Ann Bouchard-Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière

2024-02-27